



Code d'éthique pour les résidents et usagers du lac Joseph

Le lac Joseph est situé dans le bassin versant de la rivière Bécancour, dans la région de Chaudière-Appalaches. Il a une longueur de 9,6 Km, une superficie d'e 2,53 Km² et une profondeur moyenne de 4 m.

En tant qu'usager ou résident en périphérie du lac Joseph, vous vous engagez à respecter les principes d'éthique suivants :

1. **Responsabilité** : Vous êtes responsables de préserver la beauté et la santé du lac Joseph en contribuant à sa protection et en prenant des mesures pour éviter la pollution de l'eau et prévenir l'érosion des berges.
2. **Respect de l'environnement** : Vous respectez l'environnement en veillant à ne pas endommager les écosystèmes du lac et en vous engageant à adopter des pratiques écologiques dans vos activités quotidiennes.
3. **Respect des autres** : Vous traitez tous les usagers du lac, les résidents et les membres de l'association avec respect et courtoisie, et vous reconnaissez que vous avez tous des opinions différentes et des expériences de vie uniques.
4. **Respect de la signalisation** : Vous respectez les intentions communiquées par la signalisation des bouées sur le lac ainsi que la signalisation présente sur les chemins privés autour du lac pour assurer votre sécurité et celle des autres usagers et des résidents.
5. **Transparence** : Vous êtes honnêtes et transparents dans toutes vos interactions et vous partagez les informations de manière équitable et ouverte.
6. **Intégrité** : Vous êtes intègres dans vos actions et vous n'agissez jamais de manière inappropriée pour obtenir un avantage personnel.
7. **Collaboration** : Vous êtes prêts à travailler ensemble pour atteindre les objectifs de préservation du lac et vous respectez la contribution de chacun agissant en ce sens.

En circulant sur le lac Joseph, vous vous engagez à préserver l'environnement du lac Joseph en collaboration avec les autres usagers, les résidents et les membres de l'Association des Riveraines et Riverains du lac Joseph.

Adopté en conseil d'administration le 9 mai 2025